

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2021

**Conseillers en exercice : 6**

**PRESENTS :** MM. PERRIN François, ROUX Jean-Paul,  
Mme VANDROUX Laurence, M. GIRARDET Charles, M. GAUTHIER Arnaud

**Conseillers présents : 5**

**ABSENT EXCUSÉ :** BAILLY Emmanuel

Date de convocation :

29/10/2021

Date d'affichage :

10/11/2021

**SECRETARE DE SEANCE :** M. ROUX Jean-Paul

L'an deux mille vingt-et-un le huit novembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le vingt-neuf octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

### ORDRE du JOUR

- 1 – Soutien aux communes forestières
- 2 – Changement de logiciel informatique
- 3 – Travaux chaudière gîte
- 4 – Aire de jeux choix
- 5 – Demande de subvention travaux eaux pluviales
- 6 – Questions diverses

\* \* \*

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de subventions : Aire de jeux

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

#### 1 – Demande de subventions : Aire de jeux

Après l'étude réalisée par le cabinet Trait d'Union/ Connecteurs d'espaces, le conseil, après en avoir délibéré,

adopte à l'unanimité l'opération qui consiste à créer une aire de jeux qui s'adressera aux enfants de 2 à 12 ans.

Il approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Postes de dépenses	Montant HT	RECETTES	Taux	Montant HT
Etude	4 815,00 €			
Fourniture des équipements	28 261,00 €	Etat (DETR-DSIL-FNADT)	33%	14 420,87 €
Pose	2 115,00 €	DST Relance hors étude	33%	12 831,92 €
Bordures	2 217,60 €			- €
Tables et bancs	6 291,00 €	Autofinancement		16 446,81 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 699,60 €</b>			<b>43 699,60 €</b>

Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

## **2 – Soutien aux communes forestières**

Le prochain contrat Etat-ONF prévoit d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts à hauteur de 7,5 millions d'euros en 2023 puis de 10 millions d'euros en 2024 et 2025.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de soutenir l'association des communes forestières et demande le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes, sollicite la révision du projet et demande que l'état porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises. Il autorise le Maire à signer tout document afférent.

## **3 – Changement de logiciel informatique**

Le conseil valide à l'unanimité le changement de logiciel informatique ainsi que la proposition commerciale du fournisseur de logiciel Berger Levrault d'un montant de 1 506 € TTC comprenant les progiciels (comptabilité, paye, facturation...), ainsi que la reprise des données. Il autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## **4 – Travaux chaudière gîte**

La chaudière du gîte sert également à chauffer la mairie.

Une réparation de 750 € HT est nécessaire.

Le conseil décide à l'unanimité de participer à hauteur de 50 % sur toutes les réparations nécessaires au bon fonctionnement du chauffage du Gîte.

## **5 – Aire de jeux choix**

Le maire présente le résultat de l'étude confiée au cabinet Trait d'Union/ Connecteurs d'espaces.

Ce dernier a utilisé 5 critères pour comparer les 2 sites proposés. Le site près de l'église est préconisé. De même, M. l'inspecteur des sites, après une visite sur place préconise ce lieu.

Le conseil valide à l'unanimité le document avec les projets suivants :

- Choix du site : à côté de l'église au lieu-dit Verger Maillard, à droite de l'actuel parking.
- Choix des clôtures et revêtements : clôture Granivelle (petits piquets bois), chemin d'accès en sable stabilisé avec voliges métalliques, revêtement sous les jeux en alvéoles enherbées et revêtement complémentaire en gazon.
- Choix des équipements : 3 bancs forestiers en robinier, un grand jeu en bois pour les 4 à 10 ans, 2 bascules à ressort et un mobilier complet enfant 1 an et plus.

Le conseil émet les réserves suivantes :

- 1- Cheminement piéton: durabilité du chemin en stabilisé, compte tenu de la différence de niveau entre l'église et l'aire de jeux.
- 2- Mobilier: Ne pas prévoir de poubelle et ajout si possible d'une "balançoire panier", à défaut (selon le prix) à minima une 2ème balançoire.
- 3- Etude des niveaux : prendre en compte les difficultés récurrentes du parking (présence d'eau). L'emplacement choisi pour l'aire de jeux est déjà un lieu humide. Ainsi, lors de la consultation des entreprises, il paraît judicieux de prévoir de relever ce niveau.

## **6 – Demande de subvention travaux eaux pluviales**

Le conseil, après en avoir délibéré,

adopte à l'unanimité l'opération qui consiste à poser des caniveaux Rue de La Cuisance.

Il approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Postes de dépenses	Montant HT	RECETTES	Taux	Montant HT
Pose de caniveaux	9 738,96 €	Etat (DETR-DSIL-FNADT)	50%	4 869,48 €
		Autofinancement	50%	4 869,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 738,96 €</b>			<b>9 738,96 €</b>

Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### 7 – Questions diverses

Arrivée de M. BAILLY Emmanuel

#### Plateforme de compostage :

Le conseil décide de ne pas donner de suite favorable à la demande de création d'une plateforme de compostage qui engendrerait une gestion trop compliquée. L'employé communal est autorisé à déposer les branchages issus de la taille des arbres et des haies communales à côté du terrain de boules, sur la place prévue à cet effet. Les dépôts des habitants ne sont pas autorisés.

#### Achat d'un taille haie :

Un taille haie sera acheté. M. BAILLY Emmanuel s'occupe de cet achat.

#### Longueur de voirie :

Le tableau de voirie sera mis à jour et les longueurs de voiries communales mesurées.

#### Parking église :

Un devis est demandé à l'entreprise Emmanuel BAILLY pour supprimer l'eau stagnante en bas de la descente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance : ROUX Jean-Paul

